



# Conseil de Communauté

## Délibération n°1532023

### Vendredi 22 septembre 2023 – 18h00

www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt-trois et le 22 septembre à 18h00, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des Trophées – Arènes San Juan, à Lunel, sous la présidence de monsieur Pierre SOUJOL, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

**Présents :** Mme Karine NADAL, MM. Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Mme Paulette GOUGEON, M. Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, MM. Jean-Pierre BERTHET, Michel GALKA, Pascal CHABERT, Mmes Sylvie THOMAS, Isabelle AUTIER, M. Michel CRECHET, Mme Nouria DERDOUR, MM. Nourredine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Yves PERSON, Mmes Martine DUBAYLE CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

**Absents Représentés :** M. Loïc FATACCIOLI représenté par Karine NADAL, Mme Véronique MICHEL représentée par Jean-Pierre BERTHET, M. Stéphane DALLE représenté par Michel CRECHET, Mme Viviane BONFILS représentée par Pascal CHABERT, Mme Maire PAPAÏX représentée par Paulette GOUGEON, M. Stéphane ALIBERT représenté par Michel GALKA, Mme Annabelle DALLE représentée par Catherine MOREL-SAVORNIN, M. Norbert TINEL représenté par Jérôme BOISSON, M. Patrice SPEZIALE représenté par Pierre SOUJOL, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB et Mme Julie CROIN représentée par Florian TEMPIER.

**Absents excusés :** M. Laurent GRASSET.

**Secrétaire de séance :** Mme Paulette GOUGEON.

---

#### **Objet : Régularisation de la participation financière à la soirée d'anniversaire des 20 ans d'Initiative Hérault Est**

**Monsieur Jean-Pierre Berthet, Vice-président délégué au développement économique,** rappelle que l'association « Initiative Hérault Est » a organisé une soirée d'anniversaire à l'occasion de ses 20 ans, le 2 décembre 2021, et a sollicité une participation financière de ses partenaires à cette occasion, à savoir la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Hérault et la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Le budget initial était de 14 000 € répartis comme suit :

- 4 000 € de la Communauté de Communes du Pays de Lunel (délibération n°1682021 du 9 décembre 2021),
- 4 000 € de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or,
- 4 000 € d'Initiative Hérault Est, et,
- 2 000 € de la CCI Hérault et CMA Hérault.

En raison des contraintes sanitaires, de nombreuses dépenses n'ont pas été effectuées et le bilan financier de la soirée a fait état de 7 010,40 € de dépenses, dont 4 464,00 € correspondant au temps agent de la chargée de mission de l'association « Initiative Hérault Est », non prévus dans le budget initial et déjà financés dans le cadre de la convention annuelle avec la Communauté de Communes du Pays de Lunel et la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.

Après déduction du coût de cet agent, le montant des frais fixes de la soirée d'anniversaire est donc de 2 546,40 €.

Aussi, il est proposé au conseil d'ajuster la participation de la Communauté de Communes du Pays de Lunel à la soirée d'anniversaire des 20 ans de l'association « Initiative Hérault Est » à hauteur de 713 €.

**Monsieur le Président** demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

**RAPPORTE** la délibération n°1682021 du 2 décembre 2021 relative à la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Lunel dans le cadre de la soirée d'anniversaire des 20 ans de l'association « Initiative Hérault Est »,

**APPROUVE** la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Lunel à hauteur de 713 € dans le cadre de la soirée d'anniversaire des 20 ans de l'association,

**APPROUVE** le versement de cette participation financière à l'association « Initiative Hérault Est »,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le 03/10/23  
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJON  
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté de Communes du Pays de Lunel**  
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex